



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01728**

DE : **M. RANKIN (VICTORIA)**

DATE : **LE 20 OCTOBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE LAWRENCE MACAULAY, C.P., DÉPUTÉ**

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

l'Industrie agricole

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend la question du bien-être des animaux très au sérieux. Cette responsabilité incombe non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux producteurs, aux vétérinaires, aux transporteurs, aux organisations de l'industrie et à de nombreux autres intervenants. Le gouvernement du Canada comprend que le bien-être des animaux est important et que la confiance du public peut dépendre de la façon dont l'industrie, le gouvernement et d'autres intervenants gèrent la question du bien-être des animaux et d'autres questions d'importance pour le public. La confiance du public est l'un des six principaux domaines prioritaires du Partenariat canadien pour l'agriculture, ce qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de continuer à s'investir dans le traitement des questions d'importance pour les Canadiens.

Les codes de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme font partie des principaux outils de gestion du bien-être des animaux d'élevage au Canada. Ces codes, qui symbolisent la compréhension par le Canada des exigences en matière de soin des animaux et des pratiques recommandées pour diverses espèces d'animaux d'élevage, sont utilisés par les producteurs agricoles canadiens pour assurer l'utilisation de pratiques saines en matière de gestion et de bien-être

des animaux. Ils servent également à l'élaboration des programmes d'évaluation à la ferme, ils sont cités dans la réglementation provinciale et ils sont utilisés par les agents provinciaux de mise en application.

Le processus d'élaboration des codes est géré par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, qui regroupe des intervenants d'un vaste ensemble de grandes organisations participant à ses activités, notamment des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'organisations vouées aux soins des animaux et d'associations de l'industrie. Un processus rigoureux est suivi afin de veiller à ce que les codes soient fondés sur les plus récentes connaissances scientifiques et faciles à mettre en œuvre. Un comité d'élaboration de code travaille pendant plusieurs années pour s'assurer d'établir les exigences et les recommandations les plus appropriées en matière de soin animal. En outre, les divers intervenants participent directement au processus d'élaboration des codes, qui comprend une période de commentaires du public visant à favoriser le partage d'opinions et de points de vue.

Plus tôt cette année, un Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses révisé a été publié par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. Le nouveau code comprend de nombreuses modifications par rapport à la version de 2003, et amène particulièrement un changement fondamental des exigences relatives aux poules pondeuses en cages. Depuis avril 2017, toutes les nouvelles constructions et installations existantes rénovées doivent répondre aux nouvelles exigences, qui interdisent notamment l'utilisation de cages classiques non aménagées.

Ce code établit aussi d'autres critères relatifs à l'abandon des cages classiques par Les producteurs d'œufs du Canada. Les nouveaux systèmes de logement doivent permettre aux poules pondeuses de nicher, de se percher et de picorer (becqueter et gratter), que ce soit dans les cages enrichies ou les systèmes sans cages.